

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Maria DE JESUS CARLOS, David LAROSE, Celso LIBANIO COUTINHO (jusqu'à 22h25), Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Jean-Pierre VIMARD (à partir de 22h55), Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON, Aïda CHERIF, Marc LE MEUR, Franklin OBIANYOR, Nadia CARCASSET, Jean Marc FERNANDEZ, Jean POUCH, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU, José PINTO CORDEIRO, Suzanne PETIT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe DECOMBLE (pouvoir à Mme VADROT), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. PETITTA), Celso LIBANIO COUTINHO (pouvoir à Mme CARCASSET à partir de 22h25), Danièle GARCIA (pouvoir à Mme JAUNET), Claudine SOREL (pouvoir à Mme DE JESUS CARLOS), Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Mme DIARD jusqu'à 22h55), Berivan DELEN (pouvoir à Mme CHERIF), Kévin MOUCHEL (pouvoir à M. OBIANYOR), Isabelle HUON (pouvoir à M. LE MEUR), Gaël FOUILLEUL (pouvoir à Mme PETIT).

Absent :

Sophie GODAR

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h40.

L'ordre du jour est approuvé.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 55 décisions :

- N° 2019/212 Convention à titre précaire - Logement situé au 5-7 rue de la Glacière à Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/201 Bal de la Semaine Bleue - Signature du contrat avec Pascal de Smet
- N° 2019/202 Spectacle de la Semaine Bleue - Signature du contrat avec Fabrice Vecchione
- N° 2019/205 Signature du contrat avec Frédéric Forêt
- N° 2019/234 Signature du contrat avec Frédéric Foret pour les bals à la salle du Champ de Foire
- N° 2019/206 Signature du contrat avec Valérie Germain
- N° 2019/235 Signature du contrat avec Valérie Germain pour les bals à la salle du Champ de Foire
- N° 2019/228 Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour les festivités du 14 et 29 janvier 2020
- N° 2019/229 Signature du contrat avec l'orchestre Pascal de Smet pour le Bal du Carnaval
- N° 2019/230 Signature du contrat avec Pascal de Smet pour les bals à la salle du Champ de Foire
- N° 2019/200 Formation du Personnel - CEGAPE
- N° 2019/203 Formation du Personnel - ANPAA
- N° 2019/211 Formation du Personnel - CNFPT
- N° 2019/213 Formation du Personnel - CNFPT
- N° 2019/233 Formation du Personnel - UME
- N° 2019/238 Formation du Personnel - ACPPAV

N° 2019/239	Formation du Personnel - Permajuice
N° 2019/241	Convention partenariale - IME Arc en ciel
N° 2019/242	Convention partenariale - IME Marie Auxiliatrice, Association Vivre et Devenir
N° 2019/243	Convention partenariale - CITL Foyer La Volière
N° 2019/244	Convention partenariale - MAS L'Orée du Bois
N° 2019/245	Convention partenariale - MAS Les Jours Heureux
N° 2019/195	Convention entre l'intervenante en Arts plastiques et scéniques et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/196	Convention entre l'intervenante en Ateliers Loisirs Créatifs autour de la pâte polymère FIMO et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/197	Convention entre SGS Boxe et la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/220	Signature d'un contrat de cession avec Créations Magiques (Centre de Réflexion et d'Applications Magiques)
N° 2019/221	Signature d'un contrat de cession avec la Ferme pédagogique les Zart-Nimau
N° 2019/222	Signature d'un contrat de cession avec les Scouts et Guides de France du Val d'Orge
N° 2019/223	Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Les Frères Kazamaroffs pour la location d'une yourte traditionnelle
N° 2019/251	Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la dotation de l'investissement local 2019
N° 2019/225	Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France Tickets Loisirs 2019-2020
N° 2019/216	Contrat avec Sandra Chainay, psychologue
N° 2019/209	Signature d'un contrat de cession avec Pascal Legros Organisation
N° 2019/218	Signature d'une convention avec Arian'art
N° 2019/219	Signature de la convention de partenariat à titre payant avec l'association Guitar'Essonne
N° 2019/237	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Compagnie Les Passionnés du Rêve et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
N° 2019/204	Contrôles périodiques annuels des installations techniques des bâtiments communaux - Signature de marché
N° 2019/207	Travaux supplémentaires au désamiantage de l'établissement A. Malraux
N° 2019/208	Missions supplémentaires à la mission de contrôleur technique pour la restructuration du site Malraux - Signature de l'avenant n°1
N° 2019/290	Assistance à la maîtrise d'ouvrage - Conduite d'opération pour restructuration du site Malraux - Modification de marché 1 - Signature de l'acte modificatif 1
N° 2019/250	Mission de contrôleur technique pour la rénovation de 2 bâtiments sportifs - Signature de marché
N° 2019/236	Bureau d'étude pour la surélévation d'un vestiaire au gymnase Romain Rolland - Signature du contrat
N° 2019/246	Travaux de réhabilitation de l'ex-PMI en crèche familiale et RAM - Lot 7 - Modification de marché n°1

- N° 2019/210 Acquisition de deux véhicules d'occasion - Signature de contrat
- N° 2019/231 Acquisition de cinq véhicules d'occasion - Signature de marché - Lot n°2
- N° 2019/214 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour la saison 2019-2020 SGS Football
- N° 2019/215 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour la saison 2019-2020 SGS Judo - Signature de la convention
- N° 2019/249 Equipements pour la Cuisine Centrale - Signature des marchés
- N° 2019/217 Convention d'objectifs et de financement Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Recours à l'amiable
- N° 2019/232 Convention relative à l'occupation temporaire du domaine public de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/227 Concessions municipales d'affichage sur le domaine public avec la société JC Decaux (anciennement Avenir) - Prolongation
- N° 2019/256 AMO en vue de la révision d'un règlement local en publicité - Signature d'un marché
- N° 2019/248 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Signature d'un avenant à la convention d'audit et de conseil avec la société CTR
- N° 2019/247 Signature d'une convention d'honoraire avec un cabinet d'avocats
- N° 2019/252 Contrat de souscription à Logipolweb et ses abonnements avec la société Agelid

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Mise à jour du tableau des effectifs

Suppression de 35 postes afin de créer d'autres postes, conformément aux délibérations du conseil municipal du 25/06/2019 et 24/09/2019, et de l'avis favorable du Comité Technique du 17/10/2019.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 5 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

3 – Renouvellement du contrat Groupe CIG de protection sociale complémentaire sur le risque Santé

Le marché arrivant à échéance, le CIG a lancé une nouvelle procédure de mise en concurrence à laquelle la collectivité a souhaité se rallier par délibération du 19 février 2019.

Le CIG Grande Couronne Île de France a souscrit une Convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupe VYV, à date d'effet du 01/01/2020 et pour une durée de 6 ans.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

4 – Rapport de situation en matière d'égalité Femmes / Hommes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport.

5– Classe de découverte – Participation des familles aux frais de séjours – Année scolaire 2019-2020

Pour l'année scolaire 2019/2020, ce sont 8 projets concernant 25 classes d'écoles élémentaires qui ont été étudiés par le Maire Adjoint et la Conseillère Pédagogique de l'Education Nationale, pour une participation des familles par enfant de 16,29 € à 279,82 € en fonction des ressources.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Attributions de subventions communales dans le cadre des projets d'écoles – Année scolaire 2019-2020

Fixation des subventions relatives à divers projets d'écoles de la Ville pour un montant total de 3 630.00 € réparties entre 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires telles que :

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
CACHIN = 750.00 €	DIDEROT = 640.00 €
DIDEROT = 200.00 €	JAURES = 600.00 €
GAGARINE = 340.00 €	ROLLAND = 800.00 €
PERGAUD = 300 €	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Attribution du colis de Noël pour les retraités

Comme tous les ans, la Ville offre aux retraités génovéfains non imposables sur le revenu, un colis de Noël. En raison du prélèvement à la source et des nouveaux avis d'imposition sur le revenu, il convient de définir les modalités pour l'attribution des colis de Noël des retraités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Utilisation des salles municipales et approbation des tarifs

Le montant des tarifs de location des salles Municipales au titre de l'année 2020 correspond au même montant que l'année 2019. Cependant, jusqu'à la fin des travaux de la salle Malraux, seules les salles du Champ de Foire et Châtaigneraie seront réservées exclusivement aux particuliers les samedis. La salle du Canal sera proposée aux génovéfains de 9h à 19h30 les samedis et dimanches, et aux associations de 9h à 22h toute la semaine, dans la limite des disponibilités et en respectant la réglementation de la salle.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

9 – Concessions de terrains, cases et caveaux provisoires dans les cimetières - Tarification 2020

Augmentation des tarifs de 1 %.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Esteve).

10 – Domaine funéraire – Taxe d'inhumation - Tarification 2020

Augmentation des tarifs de 1 %.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

11 – Ouvertures dominicales pour l'année 2020

12 dimanches complets répartis sur l'année 2020 soit :

12 Janvier 2020 :soldes d'hiver

12 Avril 2020 :Pâques

28 Juin 2020 :soldes d'été

30 Août et 06 septembre 2020 :rentrée scolaire

20 Septembre 2020 et 4 Octobre 2020 :promotions exceptionnelles

29 Novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 : fêtes de fin d'année

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour, 2 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Esteve) et 3 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

12 – Désignation des représentants du conseil municipal et des commerçants au Comité consultatif des marchés forains - Modification

Le 10 avril 2014, le Conseil Municipal procédait à l'élection des représentants du comité consultatif des marchés forains, modifiée en septembre 2015, novembre 2017, septembre 2018.

Monsieur JEAN LOUIS a adressé sa démission au sein du comité consultatif des marchés forains. Il fait ainsi part au Conseil Municipal de sa décision de démissionner en qualité de représentant des commerçants au sein de ce comité. Monsieur Ali PALACUMALI s'est proposé lors du comité consultatif des marchés forains du 12/11/2019 en

remplacement de Monsieur JEAN LOUIS, qui a émis un avis favorable à cette modification.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 5 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

13 – Garantie communale accordée à la SORGEM dans le cadre de la concession aménagement Franges III

Dans le cadre du traité de concession d'aménagement les Franges III, la SORGEM sollicite un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour un montant total de 1 100 000 euros sur une période de 24 mois au taux fixe de 0.25 %.

Par courrier du 7 novembre, la SORGEM demande à la ville de se porter garant de cet emprunt à hauteur de 80% de son montant global soit sur une somme de 880 000 euros.

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 3 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Esteve). MM. Petitta, Amrane, Gendre et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

14 – Autorisation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et de travaux au titre des établissements recevant du public pour le local sis route de Corbeil pour la police municipale

La Ville a étudié le transfert de la crèche familiale et du relais assistantes maternelles, actuellement situé 220 route de Corbeil, dans les locaux de l'ancienne PMI sise rue de Montlhéry. Dans les locaux du 220 route de Corbeil, sera installée la Police Municipale.

Ce projet nécessite la modification de l'aspect extérieur du bâtiment (porte d'entrée et barreaux aux fenêtres).

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

15 – SEMARDEL : Rapport de gestion, du bilan comptable et financier, du rapport général des commissaires aux comptes et de la déclaration de performance extra-financière– année 2017

Conformément à l'article L 1524-5, alinéa 14, du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités actionnaires de Société d'Economie Mixte sont tenues informées annuellement de l'activité de celle-ci.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport.

16 – SEMARDEL : Rapport de gestion, du bilan comptable et financier - du rapport général des commissaires aux comptes et de la déclaration de performance extra-financière– année 2018

Conformément à l'article L 1524-5, alinéa 14, du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités actionnaires de Société d'Economie Mixte sont tenues informées annuellement de l'activité de celle-ci.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport.

17 – SEMARDEL : Réorganisation du groupe -Plan de développement-réduction du nombre de filiales

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Donner son accord pour la prise de participation à hauteur de 100% par SEMARDEL, dans le capital de la SAS SEMAVAL
- Donner son accord pour la prise de participation à hauteur de 50% par SEMARDEL, dans le capital de la SES SEVE
- Donner son accord pour la prise de participation à hauteur de 5% par SEMARDEL dans le capital de la SCIC du Gâtinais Bois Energie
- Prendre acte de la transmission universelle de patrimoine de SVDM et SEMATERRE en faveur de SEMAVERT
- Prendre acte de la dissolution de la SAS SEMATHEC

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 5 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve). M Leonhardt ne prend pas part au vote en qualité d'administrateur de la SEMARDEL.

18 – Rapport d'activité de Cœur d'Essonne Agglomération -Année 2018

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des collectivités composant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu informé de l'activité de cette collectivité territoriale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Départ de M. Libanio Coutinho à 22h25.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport.

19 – Compte Rendu d'activités du Syndicat Mixte Orge-Yvette Et Seine (S.M.O.Y.S.) pour l'année 2018

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des collectivités composant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu informé de l'activité de cette collectivité territoriale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce rapport.

19 Bis – Cession des actions SEMARDEL à Cœur d'Essonne Agglomération

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a rendu la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » obligatoire pour Cœur d'Essonne Agglomération, qui exerce donc cette compétence obligatoire en lieu et place de ses communes membres.

A cet effet, la commune disposant toujours dix actions auprès de la SEMARDEL, il convient que la Commune procède à la cession de ces dernières à Cœur d'Essonne Agglomération en amont du Conseil Communautaire qui se tiendra le 12 décembre prochain.

Le prix de cession ayant été fixé à 4 860€ selon la méthode de calcul la plus régulièrement utilisée dans le cadre de rachats d'actions, la cession en faveur de la commune s'élève donc à 48 600€.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 4 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit). M Leonhardt ne prend pas part au vote en qualité d'administrateur de la SEMARDEL

20 – Réhabilitation du Club Junior de La Bergerie - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à demander l'aide la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, susceptible de contribuer au financement de ce type de travaux dans le cadre de l'Aide à l'Investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Budget Principal

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, l'admission en non-valeur des créances est décidée par le Conseil Municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Arrivée de M. Vimard à 22h55.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

22 – Modification des moyens de paiement – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne Payfip

La DGFIP prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et la commune, les coûts des commissionnements carte bancaire dont les tarifs en vigueur pour le Secteur Public Local sont :

- Carte zone euro : 0,25% du montant de la transaction + 0,05€ par opération,
- Montant inférieur ou égal à 20€ : 0,20% du montant de la transaction + 0,03€ par opération,
- Carte hors de la zone euro : 0,50% du montant de la transaction + 0,05€ par opération.

Ce service complémentaire de paiement s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'ensemble des titres de recettes des budgets de la ville, du service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et fera l'objet d'un déploiement progressif à l'ensemble des régies de recettes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 – Correction sur exercices antérieurs du budget principal - Rattrapage d'amortissements

L'objectif de la présente délibération est d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal d'un montant de 719 557,46€ par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 4817 « Pénalités de renégociation de la dette à répartir sur plusieurs exercices ».

Cette correction d'erreurs sur exercice antérieur sera neutre pour le résultat de l'exercice et n'aura donc aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 3 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui).

24 – Décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget principal

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 de la Commune pour l'exercice 2019, laquelle est arrêtée ainsi qu'il suit :

✓ Section d'Investissement.....	..55 390,00 €
✓ Section de Fonctionnement.....	939 833,78 €

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 6 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

25 – Rapport et débat d'orientations budgétaires 2020

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 17 décembre prochain.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour, 6 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

Information du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Monsieur le Président de l'Association La Piscine d'En Face et l'agent, de mettre à disposition totale, un adjoint technique, employé par la Ville de Sainte-Geneviève des Bois, afin d'exercer les fonctions de gardien et d'agent technique polyvalent auprès de l'Association La Piscine d'En Face.

Ce renouvellement prendra effet le 1er décembre 2019 pour un an après signature d'une convention de mise à disposition.

L'Association La Piscine d'En Face prendra en charge la rémunération et les charges sociales à hauteur de 100% pour l'année à venir.

La présente information est faite dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La séance est levée à 0h50.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le **03 DEC. 2019**

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

